«Persepolis »: l'UE déçue par la condamnation de la chaîne privée Nessma

05/05/2012 à 18h56

L'UE a exprimé vendredi sa «déception » après la condamnation jeudi en Tunisie du patron de la chaîne privée Nessma pour atteinte au sacré après la diffusion du film «Persepolis », et a appelé à la révision des lois limitant la liberté d'expression.

L'Union européenne «prend note avec déception de la décision » du tribunal de première instance de Tunis, a déclaré le porte-parole du service diplomatique européen, Michael Mann.

Ce jugement **«soulève à nouveau la question de l'abolition de toutes les lois et pratiques introduites par le régime précédent qui limitent le respect des libertés fondamentales et de la liberté d'expression en particulier** », a-t-il ajouté.

Le patron de la chaîne Nessma était poursuivi après la diffusion du film franco-iranien Persepolis qui raconte les dérives du régime iranien à travers les yeux d'une petite fille.

> ***En cause: une scène où Allah est dessiné, un blasphème interdit par l'islam sunnite.***

Nabil Karoui a été condamné au versement d'une amende de 2.400 dinars (1.200 euros) pour la diffusion au public d'un film «troublant l'ordre public et portant atteinte aux bonnes mœurs ». **Il devrait faire appel**. (…)

L'Expression